



Maîtrise de la circulation automobile

Donnez votre avis !

Etes-vous favorable aux mesures suivantes ? (Cochez la bonne réponse)

	Oui	Non
Limitation de la vitesse à 20 km/h dans le bourg et dans les villages.		
Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la départementale de Béluré au Bourg.		
Mise en place sur la départementale de dispositifs pour diminuer la vitesse (chicanes, casse-vitesse...).		
Obligation, avant de passer une voiture sur l'île, de demander l'autorisation de la Mairie.		
Réglementation de la durée du stationnement sur le parking de Béluré.		
Aide financière à l'achat d'un vélo électrique en complément de l'aide de GMVA.		
Mise en place d'un transport public ou privé pour aider les particuliers au transport des objets lourds et/ou encombrants, y compris les déchets verts.		
Mise à disposition d'un véhicule en autopartage.		
Révision du plan des transports publics pour élargir les zones desservies dans l'île.		
Aide aux personnes âgées, grâce à un système adapté, pour mettre caddies ou valises dans la remorque du bus.		
Mise en place, sur l'île, d'un service de transport à la demande toute l'année (hors desserte de Béluré).		
Le cas échéant, seriez-vous prêt à vous séparer de votre véhicule ?		

Vos propositions :

Quelle serait selon vous la mesure prioritaire ?

A retourner à la mairie ou à la supérette avant le 25 avril.

Merci de votre participation !